



## conseil des prud'homme et plus?

Par **petit**, le **22/12/2008** à **05:08**

bonjour,suite un emploi effectué sur une période de deux mois dans une société de location de matériel de son et lumière,la dite entreprise n'ayant pas le bon code ape pour des des déclarations en tant qu' intermittent aucune paie n'a été effectuée donc sur cette période et de plus j'ai acheté une moto qui était au nom de l'entreprise et que donc évidemment je n'ai pas voulu payé vu le peu de retour financier qui en a suivi.

à présent un huissier de justice me menace de venir chez moi pour effectuer une saisie.

y'a t'il un recours?

est ce que les prud'hommes donneront gain de causes sachant qu'a cette époque je touchai des assedic?